



### Politique sur la libération des athlètes de PATINAGE QUÉBEC

<b>Code :</b>	<b>POL-25</b>	<b>La présente politique doit faire l'objet d'une révision trisannuelle.</b>
<b>Date d'approbation par le Conseil d'administration :</b>	07/08/2019	
<b>Date d'entrée en vigueur :</b>	01/09/2019	
<b>Modifiée le :</b>	18/05/2020	
<b>Publique / Privée :</b>	Publique	
<b>Destinataires :</b>	<input type="checkbox"/> Intervenants de PATINAGE QUÉBEC <input type="checkbox"/> Manuel de l'administrateur	

## **1. PRÉAMBULE**

PATINAGE QUÉBEC est un organisme financé en partie par ses membres et par des aides gouvernementales. Conséquemment, PATINAGE QUÉBEC doit être en mesure de justifier publiquement ses dépenses dans différents secteurs. PATINAGE QUÉBEC investissant beaucoup de temps, d'efforts et de ressources financières pour les patineurs qui concourent sur la scène nationale et internationale pour le Québec, une politique de libération des athlètes est essentielle à la gestion juste et transparente des ressources de l'organisation.

Par ce document, PATINAGE QUÉBEC peut répondre aux demandes de libération d'un ou de patineurs en simple, en couple, en danse et en patinage synchronisé de PATINAGE QUÉBEC, afin de permettre à ce ou ces patineurs de concourir pour une autre section ou un autre pays.

## **2. OBJECTIFS**

PATINAGE QUÉBEC désire permettre aux patineurs qui représentent le Québec de bénéficier de toute l'aide dont Patinage Québec dispose. De plus, il veut être juste et équitable dans l'octroi des argents alloués au développement des athlètes et apporter tout le support possible aux athlètes qui le représentent sur la scène nationale et internationale.

La présente politique vise à informer sur la procédure à suivre et les paramètres à respecter lorsqu'une demande de libération d'un athlète ayant bénéficié des services et du soutien financier de PATINAGE QUÉBEC est présentée afin de lui permettre de représenter une autre section ou un autre pays.

## **3. LIBÉRATION DES ATHLÈTES**

Toute demande de libération d'un patineur en simple, en couple, en danse ou en patinage synchronisé représentant PATINAGE QUÉBEC en vue de concourir pour une autre section de Patinage Canada ou un autre pays membre de l'UIP, sera prise en considération comme suit :

### **3.1 CONSIDÉRATIONS ET PROCÉDURES**

1. Dans le cas d'un patineur en simple, en couple, en danse ou en patinage synchronisé qui n'a jamais représenté PATINAGE QUÉBEC à une compétition nationale ou internationale figurant sur le calendrier de Patinage Canada ou de l'UIP, ou à un événement de Patinage Canada ou de l'UIP, le conseil d'administration de PATINAGE QUÉBEC sera autorisé à libérer ce patineur à la réception du formulaire de libération des athlètes de PATINAGE QUÉBEC (Annexe A du présent document) dûment rempli. Ce formulaire inclut une attestation écrite du membre de Patinage Canada ou de l'UIP pour lequel ce patineur ou ce couple compte concourir.

2. Dans le cas d'un patineur en simple, en couple, en danse et en patinage synchronisé ayant représenté PATINAGE QUÉBEC à une compétition nationale et/ou internationale au cours des cinq (5) années précédant la demande et qui changera son club d'appartenance pour une organisation non-membre de Patinage Québec, le conseil d'administration de PATINAGE QUÉBEC est autorisé à libérer ce patineur selon l'une des conditions suivantes :
  - a. Un (1) an après la réception du formulaire de libération des athlètes de PATINAGE QUÉBEC dûment rempli dans la mesure où les conditions de la libération ont été respectées;  
OU
  - b. Au dépôt du formulaire de libération des athlètes de PATINAGE QUÉBEC dûment rempli, sous condition qu'il soit accompagné du paiement immédiat du montant à rembourser déterminé à l'article 4.2 de cette politique.

Le patineur en couple ou en danse qui conservera son club ou son école d'appartenance dans la section de Patinage Québec n'est pas soumis aux conditions établies même s'il représente une autre section.

La libération est soumise au vote majoritaire des membres du conseil d'administration.

#### **4. TRAITEMENT DES DEMANDES**

- 4.1 Lorsqu'une demande écrite de libération des athlètes est reçue au bureau de PATINAGE QUÉBEC, elle est aussitôt acheminée au directeur Haute performance qui vérifie que la demande contient le formulaire de demande de libération des athlètes de PATINAGE QUÉBEC rempli en bonne et due forme et signé par le patineur ou le couple et le membre de Patinage Canada et de l'UIP pour lequel le patineur ou le couple compte concourir.
- 4.2 Lorsque le formulaire est dûment rempli et signé, le directeur Haute performance vérifie que les conditions et procédures sont respectées, procède au calcul du montant à rembourser par le patineur ou le couple (si requis) et le présente à la direction générale.

##### **Méthode de calcul du montant à rembourser**

Le montant à rembourser est l'addition de tous les montants suivants :

1. Montant octroyé par PATINAGE QUÉBEC au patineur ou au couple pour le programme de développement des patineurs de PATINAGE QUÉBEC au cours de la dernière saison;
  2. Montant octroyé par PATINAGE QUÉBEC au patineur ou au couple pour une compétition internationale de développement dont l'assignation a été déterminée en collaboration entre PATINAGE QUÉBEC et Patinage Canada au cours de la dernière saison.
- 4.3 La direction générale présente la demande au conseil d'administration pour approbation.

4.4 Le directeur Haute performance informe par écrit le patineur ou le couple de la décision de PATINAGE QUÉBEC et des conditions à respecter pour obtenir la libération demandée par le patineur ou le couple.

4.5 Si les conditions sont respectées, le directeur Haute performance rédige une lettre de libération qu'il achemine au patineur ou au couple.

**5. INFORMATION CONNUE**

Afin de faciliter l'application de la présente politique, tous les athlètes envisageant changer de section ou de pays de représentation doivent communiquer rapidement leurs intentions à PATINAGE QUÉBEC en s'adressant au directeur Haute performance.

**6. BUDGET**

Les montants récupérés en lien avec cette politique seront redonnés aux patineurs éligibles selon la Politique 22 sur la reconnaissance des athlètes de PATINAGE QUÉBEC.

**7. RESPONSABILITÉ**

L'application et le suivi de cette politique est sous la responsabilité du directeur Haute performance de PATINAGE QUÉBEC.

**8. ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente politique sur la libération des athlètes de PATINAGE QUÉBEC entre en vigueur ce 1<sup>er</sup> septembre 2019. Bien qu'elle puisse être modifiée par écrit de temps à autre, elle fait l'objet d'une révision trisannuelle.

**Annexe A**  
**FORMULAIRE DE LIBÉRATION DES ATHLÈTES DE PATINAGE QUÉBEC**

**Renseignements concernant l'athlète ou le couple**

Nom de l'athlète		Nom du partenaire (si requis)	
Adresse complète		Adresse complète	
No de téléphone		No de téléphone	
Courriel		Courriel	
Discipline		Discipline	
Catégorie		Catégorie	

**Renseignements concernant la libération**

**Raison(s) de la demande de libération**

*Inscrire la ou les raisons, précisez s'il y a un changement de discipline et tous renseignements pertinents à la demande.*

**Le patineur ou le couple demande d'être libéré pour la saison AAAA-AAAA.**

**Renseignements sur le membre pour lequel vous désirez être libéré (Section ou Pays)**

Nom du membre (Section ou Pays)	
Nom de la personne responsable	
Adresse complète	
No de téléphone	
Courriel	

J'atteste, **Nom du membre de Patinage Canada ou de l'UIP pour lequel le patineur ou le couple compte concourir**, que tous ces renseignements sont vrais, que nous sommes prêts à accueillir le patineur ou le couple mentionné ci-haut et que nous acceptons de respecter la POL-25 sur la libération des athlètes de PATINAGE QUÉBEC.

Attestation en date du **AAAA-MM-JJ**.

Signature de la personne responsable : \_\_\_\_\_

Nom de la personne responsable : **Nom de la personne responsable**.

J'atteste, **Nom du patineur**, que tous ces renseignements sont vrais. Je m'engage à respecter les conditions déterminées par PATINAGE QUÉBEC pour ma libération et à payer le montant à rembourser déterminé par PATINAGE QUÉBEC s'il y a lieu.

Attestation en date du **AAAA-MM-JJ**.

Signature du patineur ou du tuteur si mineur: \_\_\_\_\_

J'atteste, **Nom du partenaire du couple**, que tous ces renseignements sont vrais. Je m'engage à respecter les conditions déterminées par PATINAGE QUÉBEC pour ma libération et à payer le montant à rembourser déterminé par PATINAGE QUÉBEC s'il y a lieu.

Attestation en date du **AAAA-MM-JJ**.

Signature du partenaire ou du tuteur si mineur : \_\_\_\_\_